

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 20 juillet 2021 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : M. ROUVIER - M-C. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - N. LECLERC - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

**Absents représentés** : S. BASSI-ALLEMAND par L. FABRE - M. PEREZ par G. REQUENA - D. CUPOLI par M. ROUVIER - C. PINO par G. GUIRAUD

**Absent excusé** : J. GROSSO

**Absents** : JF. MARY - B. DANIS

**16. Transfert de la nouvelle compétence supplémentaire en matière de « Soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la vie étudiante »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-9, L.5211-1, L.5211-17 et L.5216-5,

Vu l'arrêté n°2019-I-1511 de Monsieur le Préfet de l'Hérault en date du 25 Novembre 2019 portant modification des compétences de Sète agglomération méditerranéenne et en fixant les statuts,

Vu la délibération de Sète agglomération méditerranéenne n°2021-068 en date du 08 juin 2021 approuvant le transfert des communes membres de la nouvelle compétence supplémentaire en matière de « Soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la vie étudiante ; participation à la définition des orientations en matière d'enseignement supérieur et de recherche »

Sète agglomération méditerranéenne souhaite renforcer et diversifier l'offre locale en matière d'enseignement supérieur, notamment en proposant en un seul lieu l'ensemble des offres de formation correspondant aux besoins de notre territoire et l'ensemble des services de soutien et d'animation de la vie étudiante que sont les services du CROUS, mais également les services de la MLI, du transport, du logement, du sport et de la culture.

Ainsi, en collaboration étroite avec la Région, le Rectorat, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et l'Université de Montpellier, Sète agglomération méditerranéenne a pu réunir les conditions pour la création des sections DUT Gestion des entreprises et des administrations et DUT Informatique et mobiliser les moyens pour redonner à l'ancien Collège Victor Hugo toute sa place de lieu de formation, au cœur d'un quartier en pleine rénovation urbaine.

Outre l'IUT, Sète agglomération méditerranéenne a obtenu la labellisation Campus connecté et accueille dès cette année une antenne locale du conservatoire national des arts et des métiers (CNAM) qui déploiera au fil des années des formations répondant aux besoins exprimés par les professionnels (Tourisme, économie bleue, santé ou sécurité).

Des formations professionnelles dans le domaine l'audiovisuel seront également proposées à court terme.

D'ici cinq ans, le territoire devrait accueillir 400 à 500 apprenants de plus, adultes et jeunes en formation initiale ou continue, en présentiel ou en distanciel.

Afin de pouvoir développer les actions en matière d'enseignement supérieur et de recherche, Sète agglomération méditerranéenne doit se doter de cette compétence, dans sa nouvelle forme.

Le transfert d'une nouvelle compétence supplémentaire est soumis à des délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI, à savoir les 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou au moins la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population totale de celles-ci.

Le transfert de compétence sera prononcé par arrêté du Préfet.

Il appartient au conseil municipal :

**D'approuver** le transfert de la nouvelle compétence supplémentaire en matière de « Soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la vie étudiante ; participation à la définition des orientations en matière d'enseignement supérieur et de recherche » à Sète agglomération méditerranéenne,

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre la présente délibération au Président de Sète agglomération Méditerranéenne,

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Il convient d'en délibérer.

### LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

### DELIBERE

A L'UNANIMITE

**Approuve** le transfert de la nouvelle compétence supplémentaire en matière de « Soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la vie étudiante ; participation à la définition des orientations en matière d'enseignement supérieur et de recherche » à Sète agglomération méditerranéenne,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre la présente délibération au Président de Sète agglomération Méditerranéenne,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,  
Le Maire**

**Yves MICHEL**

